

Le procès du « racket des téléés » en prison

PETITE victoire dans la longue marche vers l'amélioration du quotidien en taule : la cour administrative d'appel de Douai a condamné, le 12 novembre, le ministère de la Justice – une première – à indemniser trois détenus à hauteur de 3 000 euros pour des « conditions de détention ne respectant pas la dignité humaine » à la prison, vétuste, de Rouen.

Mais l'administration pénitentiaire se rebiffe : la comptable de la centrale de Melun poursuit, le 26 novembre, en diffamation l'ancien détenu François Korber, devenu la bête noire depuis qu'il a fait venir un huissier pour constater la température glaciale dans sa cellule de Riom, en 2004... L'ex-taulard, surnommé « Robin des lois » par ses codétenus, est aujourd'hui poursuivi pour un article publié sur le site Ban public, où il dénonce verte-

ment le « racket de la télévision en prison », alors que c'est le loisir principal entre quatre murs. Dans nombre d'établissements, les détenus se voient en effet contraints de louer leur poste à un tarif mensuel variant du simple au double, sans pouvoir l'acheter, ce qui finit par coûter le prix de plusieurs téléviseurs. Et ce sous prétexte de financer les autres activités...

Korber lui-même avait pu acheter en 2002 une télé à 150 euros dans la prison de Riom. Mais lors de son transfert à Melun, en décembre 2007, son téléviseur perso lui a été confisqué, et il a dû, comme tous ses codétenus, déboursier 38 euros par mois pour pouvoir en regarder un autre ! Si la justice finit par lui donner raison, cela pourrait faire jurisprudence pour des dizaines de milliers de prisonniers. Du coup, vu l'enjeu, la présidente

du tribunal de Melun, Mme Balerini, a réservé quatre heures pour l'audience du 26 novembre. Car de nombreux témoins sont attendus à la barre. Notamment le député PS Jean-Jacques Urvoas, qui a défendu un amendement à la réforme pénitentiaire instaurant la gratuité de la télé en prison, devant MAM, qui s'est elle-même étonnée des « différences de prix ». Urvoas s'est réclamé de Robert Badinter, qui pourrait aussi venir témoigner. Car c'est ce dernier, alors garde des Sceaux, qui avait introduit la télé en prison en 1985... à la faveur de la Coupe d'Europe de foot organisée en France ! Mais en promettant de la rendre gratuite dès l'année suivante.

La télé à surcoût variable : en prison, à la privation de liberté s'ajoute l'inégalité financière. Quant à la fraternité...

D. F.